

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Noël BOURDILLAT, 1^{er} Adjoint. La séance a été publique.

Etaient présents : Jacques AUGER, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Damien REVEIL et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Geneviève LE NEVE donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Cathy BOURDEAU donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Jacqueline LARCHER donnant pouvoir à Jacques AUGER

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME

Secrétaire de séance : Céline MANIEZ

Date de convocation : 03/04/2018

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline MANIEZ est désignée secrétaire de séance.

B. Approbation du compte-rendu du conseil du 16 mars 2018

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 mars 2018.

C. Délibérations :

1) Vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur BOURDILLAT fait part au conseil de la proposition de la commission finances du 26 mars 2018 de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018. Les investissements de la commune continueront d'être limités et la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, le maintien des taux de taxe suivants :

- Taxe d'habitation à **13,99%**,
- Taxe sur le foncier non bâti à **41,22%**
- Taxe sur le foncier bâti, à **23,92 %**.

2) Vote des subventions aux associations pour l'année 2018.

Monsieur BOURDILLAT fait part au conseil du choix qui s'offre cette année aux associations neronnaises. Elles auront le choix entre, réaliser en mairie 1000 copies couleurs maximum mais elles ne percevront pas de subvention annuelle communale de 50€, ou bien elles font le choix de conserver la subvention communale mais elles ne pourront pas réaliser de copies couleurs. Les copies en N&B restent offertes aux associations. L'association Néron, Détente, Loisirs a déjà fait le

choix de ne pas avoir de subvention annuelle mais de pouvoir bénéficier des 1000 copies couleurs maximum dans l'année pour la communication de ses animations.

Monsieur BOURDILLAT, après examen des demandes de subventions par la commission finances, propose au conseil municipal de fixer à **3 000 €** l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations, détaillée ci-dessous :

Comité des Fêtes	1 000€
Coopérative scolaire (pour les sorties scolaires)	790 €
Coopérative scolaire	395 €
Association des Parents d'élèves	50 €
Néron Vie et Patrimoine	50 €
Prévention Routière	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	50 €
Fondation du patrimoine.....	50 €
Syndicat d'Initiative de Nogent-le-Roi.....	50 €

TOTAL SUBVENTIONS 2 485 €

Une réserve de 515 € est faite pour l'année 2018, sous réserve d'accord de non participation de la commune au Jumelages de Nogent-le-Roi.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde, à l'unanimité**, les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus, en précisant que la réserve sera, de préférence, à destination du Comité des Fêtes de la commune.

3) Présentation et adoption du budget primitif 2018 de la commune.

Monsieur BOURDILLAT, 1^{er} Adjoint au maire, présente par chapitre le détail les dépenses et recettes du projet de budget primitif 2018, en fonctionnement et en investissement, préparé par la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2018, qui s'équilibre à **484 416,33 €** en section de fonctionnement et à **175 701,12 €** en section d'investissement, soit un total du budget s'élevant à **660 117,45 €** est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
Néron, vendredi 6 avril 2018.***

Les Membres :

Jacques AUGER



La secrétaire :

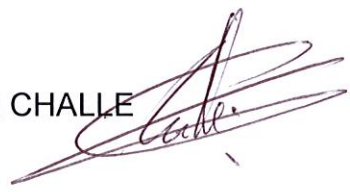
Céline MANIEZ

Adjoint au maire

Noël BOURDILLAT



Matthieu CHALLE



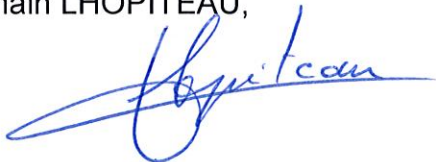
Jacky COGNEAU



Françoise LECOMTE,



Romain LHOPITEAU,



Damien REVEIL



Martine TROUINARD

